



**AVIS PUBLIC**  
**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**  
(Article 1027 du Code municipal du Québec)

Avis public est, par les présentes, donné par la MRC de La Nouvelle-Beauce que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, incluant les intérêts et frais exigibles, à moins que ces sommes ne soient acquittées avant la vente.

**DATE ET LIEU DE LA VENTE**

La vente aura lieu le jeudi 4 juin 2026, à 10 h, à la salle du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, située au 280, boul. Vachon Nord à Sainte-Marie.

**CONDITIONS DE LA VENTE**

Les immeubles seront adjugés au plus haut enchérisseur. Le paiement du prix d'adjudication doit être effectué immédiatement, en totalité, par virement bancaire, argent comptant ou chèque visé.

Toute personne désirant se porter acquéreur devra s'identifier comme suit :

- Personne physique : nom, date et lieu de naissance, adresse de résidence;
- Personne morale : dénomination sociale, forme juridique, loi constitutive, adresse du siège social et, le cas échéant, nom et adresse de l'établissement concerné.

Les immeubles sont vendus sans garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur, dans l'état où ils se trouvent, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou non.

Les immeubles vendus sont assujettis au droit de retrait d'un (1) an, conformément à la loi.

**DÉSIGNATION DES IMMEUBLES**

Municipalité de Saint-Bernard – Circonscription foncière de Dorchester

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Lot(s) Cadastré du Québec	Taxes dues
Philippe Chamberland 1618, rue St-Georges Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0	5 426 365	Municipales : 1 793,56 \$ Scolaires : 324,70 \$

Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon – Circonscription foncière de Lévis

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Lot(s) Cadastré du Québec	Taxes dues
Frédéric Leduc et Nicolas Leduc 131, rue Dollard Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0	2 642 274	Municipales : 10 991,11 \$ Scolaires : 575,99 \$

Les montants mentionnés au présent avis n'incluent pas les intérêts ni les frais administratifs encourus, lesquels demeurent exigibles.

Donné à Sainte-Marie, ce 29 avril 2026.

Nancy Labbé  
Directrice générale  
et greffière-trésorière  
MRC de La Nouvelle-Beauce  
280, boul. Vachon Nord, bureau 200  
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2